

Le Maire de Saint-Lambert-la-Potherie
à

Nos réf : PV/VP

Vos réf : votre courrier du 02/11/09

Objet : TEOM

Pièces jointes : 2 pages

Monsieur,

Je vous remercie de votre courrier du 29/10/2009, bien que se soit une compétence d'agglomération, je vais me permettre de répondre de manière détaillée à vos questions au lieu de transmettre votre courrier à Angers Loire Métropole.

Tout d'abord, il est exact que la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) finance non seulement la collecte mais aussi le traitement des déchets. Cette taxe est répartie, parce que la loi nous y oblige, sur la base de la valeur locative de chaque propriété. C'est pour cela, qu'elle est ajoutée à la feuille de calcul de la taxe foncière puisqu'elle est calculée de la même manière : cela économise quelques frais administratifs et permet de faire contribuer les bâtiments commerciaux et industriels.

Le coût de la collecte et de l'élimination de nos déchets est appelé à augmenter rapidement durant les prochaines années pour les raisons suivantes :

- a) des comportements acceptables à la fin du XXème siècle ne le sont plus aujourd'hui : en 15 ans 6000 décharges non homologuées ont été fermées et nous ne banalisons plus les déchets ménagers dangereux (piles, cartouches d'encre, résidus d'huile ou de peinture, etc...). Pour information, une tonne de déchets ménagers spéciaux coûte ainsi 8000 à 9000 € alors qu'il y a 15 ans, elle était, pour l'essentiel, brûlée à l'usine de la Roseraie.
- b) Les taxes fixées par l'Etat évoluent à un rythme très rapide : une tonne mise en décharge supportait 10€/Tonne de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) il y a 2 ans et 40€/Tonne aujourd'hui.
- c) Les exigences sanitaires de l'ensemble de la population sont certes légitimes mais elles ont un coût : le remplacement de l'usine d'incinération de la Roseraie par une usine de tri mécano-biologique représente avec l'ensemble des « accessoires » de la filière un investissement d'environ 80 millions d'euros. L'amortissement de cet investissement explique l'accroissement dans la TEOM qui vous est demandée, de la partie élimination des ordures ménagères.

Le budget total déchets d'Angers Loire Métropole est réparti pour :

- 1/3 en frais de collecte d'ordures ménagères banales,
- 17 % en frais de collecte et tri sélectif,
- 26 % en frais d'incinération (partie qui va augmenter),
- 23 % en frais de déchetteries.

La « facture totale » répartie sur les contribuables Lambertois prend en compte, pour une part importante le tonnage total des ordures ménagères « banales » non triées.

Si les frais de collecte sont à peu près stables, pour ce qui concerne la collecte au porte à porte, le coût de destruction des déchets et le coût des diverses collectes sélectives évoluent beaucoup plus rapidement.

Vous avez dû suivre tous les débats et nombreux articles de presse qui ont commenté l'évolution nécessaire des modes de traitement et de destruction des déchets. Pour la seule commune de St Lambert la Potherie, plusieurs articles, ces dernières années, ont détaillés les questions posées et deux réunions publiques ont été organisées sur ce seul sujet qui est également abordé à chaque réunion annuelle sur les finances de la commune.

Le tri sélectif est une obligation non seulement financière mais sociale et environnementale. Il permet depuis plusieurs années de réduire un peu chaque année le tonnage total des ordures ménagères qui sont incinérées à la Roseraie. Il réduit donc le coût à investir pour les déchets ultimes et présente un avantage économique qui ira en s'accroissant : aujourd'hui, si l'on excepte les déchets spéciaux (néons, ordinateurs, piles, cartouches d'encre) qui représentent un faible tonnage, une tonne qui passe au tri sélectif coûte 20 à 25 % moins cher qu'une tonne à incinérer.

Compte tenu des explications données ci-dessus, ce sont tous les Lambertois qui ont intérêt à ce que chacun fasse le plus de tri sélectif possible. Il est regrettable que, en 2008, nous soyons passés à 222kgs/habitant de collecte d'ordures ménagères « banale », ce poids étant à comparer aux 201kgs/habitant en 2006. Je vous invite donc à poursuivre vos efforts et à motiver vos voisins et amis.

Au niveau social, les filières de recyclage qui se développent (usine DEEE en cours de construction sur Angers,...) créent des emplois dont nous avons tous besoin.

Pour ce qui est des taux de TEOM, ils sont variables d'une commune à l'autre car :

- a) nos valeurs locatives sont différentes : il est préférables de comparer les montants en euros en fonction de la taille des logements ;
- b) les coûts varient d'une commune à l'autre : il est plus rapide (et moins coûteux) de remplir une benne en 1/2 h au centre ville d'Angers ou à la Roseraie, plutôt qu'en 2 à 3 h en faisant le tour de tous les écarts d'une commune comme St Lambert la Potherie.

Sur l'ensemble de la commune, la collecte et le traitement des ordures ménagères coûtent 137 200 € annuellement, soit environ 2 600 € par semaine.

Les dernières comparaisons effectuées sur ce sujet ont donné le résultat suivant : le coût par habitant à Saint Lambert la Potherie est de 55,50 € par an, ce qui est inférieur de 16 % à la moyenne d'Angers Loire Métropole. Ce coût par habitant sur Angers Loire Métropole est lui-même inférieur à celui constaté dans plus de 75 % des agglomérations de plus de 100 000 habitants. Ces indicateurs ajoutés au suivi attentif de ces dossiers par vos élus me permettent de dire que le service déchets d'Angers Loire Métropole est plutôt bien géré même si des améliorations restent toujours possibles.

Ces sujets sont débattus chaque année à la réunion publique consacrée aux orientations budgétaires et je vous invite donc à noter dès à présent la date de la prochaine pour obtenir des informations plus détaillées:

le vendredi 11 décembre 2009 à 20h30 à la mairie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations cordiales.

Le Maire

Pierre VERNOT

Copie : Direction déchets, Angers Loire Métropole